



39 VICTORIA.

CHAP. 40.

Acte pour incorporer “ La Banque Chartée de Londres et de l’Amérique du Nord.”

[Sanctionné le 12 avril 1876].

CONSIDÉRANT que les personnes ci-dessous nommées, et Préambule.
autres, ont, par pétition, demandé d’être constituées en
corporation aux fins d’établir une banque dans la cité de
Montréal, et qu’il est à propos d’accéder aux conclusions de
leur pétition : A ces causes, Sa Majesté, par et de l’avis et du
consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du
Canada, décrète ce qui suit :—

1. James Domville, M. P., de Kingshurst, province du Nou- Certaines
veau-Brunswick, président de la Banque Maritime de la personnes
Puissance du Canada ; l’honorable Eugène Chinic, sénateur, incorporées.
président de la Banque Nationale, Québec ; l’honorable John
Henry Pope, M. P., directeur de la Banque des Townships
de l’Est ; l’honorable Henry Adolphus Newman Kaulback,
C. R., sénateur, de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse ; l’honorable
Clement Francis Cornwall, sénateur, d’Ashcroft, Colombie-
Britannique ; l’honorable Thomas Heath Haviland, sénateur,
directeur de la Banque de l’Île du Prince-Edouard ; Angus
Morrison, écuyer, maire de Toronto, Ontario, et toutes autres
personnes qui pourront devenir actionnaires de la compagnie
créée par le présent acte, et leurs ayants-cause, seront et sont
par le présent constitués et déclarés constitués en corporation
et corps politique, sous le nom de “ La Banque Chartée de Nom et pou-
Londres et de l’Amérique du Nord,”—(*The Chartered Bank* voirs de la
of London and North America). corporation.

2. Le fonds social de la banque sera d’un million de louis Fonds social
sterling, divisé en vingt mille actions de cinquante louis et actions.
sterling chacune, ou de cinq millions de piastres, divisé en
cinquante mille actions de cent piastres chacune, lesquelles
actions appartiendront et appartiennent en vertu du présent